



Abonnez-vous

Accueil / Bretagne / Douarnenez

Réservé aux abonnés **ouest-france.fr plus**

# Douarnenez. Relaxé après l'accident mortel de son beau-père en mer



Jeudi 4 octobre 2018, un jeune homme de 21 ans était poursuivi devant le tribunal de Quimper pour homicide involontaire après le décès de son beau-père en mer, à Douarnenez. | FABRICE LE HENANFF

Pierre FONTANIER.

Modifié le 15/11/2018 à 15h07

Abonnez-vous à l'actu locale >

**Le 4 octobre, un jeune de 21 ans était poursuivi devant le tribunal de Quimper pour homicide involontaire après le décès de son beau-père en baie de Douarnenez (Finistère).**

**Le jeudi 4 octobre 2018, un homme de 21 ans était poursuivi devant le tribunal correctionnel de Quimper (Finistère) pour homicide involontaire.** Le parquet lui reprochait le décès accidentel de son beau-père avec qui il pêchait sur un canot pneumatique, le 16 juillet 2016 en baie de Douarnenez.

## Relaxé

Le tribunal a rendu son jugement ce jeudi 15 novembre 2018 : il relaxe le jeune homme, estimant qu'il s'agit d'un accident indépendant de sa volonté et que l'absence de permis bateau n'est pas seule à l'origine du drame. Le beau-fils est dispensé de peine pour ce défaut de permis.

## Partie de pêche matinale

Le 6 juillet 2016 lorsque l'accident survient à 9 h 30, les deux hommes partagent leur passion : une partie de pêche en mer. Ils naviguent depuis le lever du jour à bord de leur canot semi-rigide de 4,10 mètres. Sans gilets de sauvetage.

## Une photo pour la maman

Le beau-père demande alors au jeune, qui n'a pas le permis bateau en mer, de prendre la barre pour faire une photo afin de faire plaisir à sa compagne, la mère du jeune homme. Le beau-fils prend la barre et effectue une manœuvre pour éviter un objet flottant, vraisemblablement une bouée. Il glisse du boudin arrière, bascule dans le canot et fait bouger la barre, dont le ressort de rappel est absent (pièce qui remet le moteur au ralenti après accélération).

Assis à l'avant, le beau-père bascule en arrière et passe sous l'embarcation. Grièvement blessé au visage par l'hélice, il perd la vie. Une plainte de la mère des cinq premiers enfants de la victime contre le beau-fils était à l'origine de la procédure.

[#Douarnenez](#)[#Bretagne](#)[#Quimper](#)[#Finistère](#)

Partager cet article ×

### Services

Le jeudi 4 octobre 2018, un jeune homme de 21 ans était poursuivi devant le tribunal de Quimper pour homicide involontaire après le décès de son beau-père en mer, à Douarnenez.

Douarnenez. Relaxé après l'accident mortel de son beau-père en mer

Services Ouest-France

Abonnez-vous

Achetez le journal du jour (1,05€)

Votre compte abonné

La Boutique Ouest-France

La Place

Obsèques / Dans nos cœurs



AGRANDIR

PARTAGER

Découvrez toutes **nos offres d'abonnement** et les **Privilèges exclusifs** Ouest-France

[Je m'abonne](#) [Déjà abonné ?](#)



Suivez nous      

SITES D'ACTUALITÉ



SITES DU GROUPE



SERVICES




Les applications mobiles du groupe SIPA **Ouest-France** disponibles en téléchargement

[Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Tarifs de références](#) | [Charte utilisateur](#) | [Plan du site](#) | [Plan des élections](#) | © Ouest-France



 Logo Digital Ad Trust

Partager cet article 

 Jeudi 4 octobre 2018, un jeune homme de 21 ans était poursuivi devant le tribunal de Quimper pour homicide involontaire après le décès de son beau-père en mer, à Douarnenez.

Douarnenez. Relaxé après l'accident mortel de son beau-père en mer

Ouest-France.fr



 AGRANDIR

 PARTAGER